



2022

**Nouvelle tarification
Périscolaire - Mercredis**

Vacances



Préambule

Par délibération, le Conseil Municipal réuni le 19 octobre 2021, a instauré une qualification de « Service Social d'Intérêt Economique Général » (SSIEG) à la gestion déléguée des activités enfance et jeunesse.

Afin de répondre aux grands principes de la commande publique, une procédure de mise en concurrence a été mise en œuvre dans le cadre d'une convention de mandatement.

Après analyse des offres et à l'issue de la procédure, le conseil municipal réuni le 12 juillet 2022, a **attribué** la convention de mandatement SSIEG, ayant pour objet la gestion des activités périscolaires et extrascolaires de la commune, à l'association **Jeunesse Inter Services**.

De ce fait, pour répondre à la commande de la commune et conformément aux préconisations de la Caf du Var (Caisse d'Allocations Familiales), la tarification des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sera modifiée à compter du 1^{er} septembre 2022, date d'entrée en vigueur de la convention de mandatement SSIEG, signée entre la commune et le JIS le 27 juillet dernier.

La principale modification, sera le passage de la modulation des tarifs par tranches, appliquée jusqu'ici par le JIS, à la modulation des tarifs calculés sur la base d'un taux d'effort.

Pourquoi changer le mode de calcul des tarifs

La mise en place d'une modulation par taux d'effort, rend plus équitable la tarification, en évitant l'effet de seuil produit par le recours à l'utilisation du système par tranches.

Ainsi, l'accueil ne propose pas des prix prédéfinis, mais un tarif personnalisé en fonction des ressources de la famille.

Le taux d'effort est fixe, afin que le tarif soit proportionnel aux revenus familiaux et s'applique sur la base du Quotient Familial.

Un tarif plancher et un tarif plafond sont fixés.

Comment seront calculés les nouveaux tarifs ?

Les nouveaux tarifs seront calculés en fonction de l'ensemble des ressources du foyer N-1 : revenus et prestations perçues (allocations familiales, allocations logement...). Il tient également compte de la composition de la famille (nombre de personnes composant le foyer fiscal).

Un taux d'effort s'appliquera à ce quotient familial et déterminera le tarif payé par chaque foyer, dans la limite toutefois d'un prix minimum (plancher) et d'un prix maximum (plafond).

Pour les personnes ne bénéficiant pas des prestations familiales de la CAF ou MSA, le calcul s'effectuera par l'association JIS en considérant les ressources et la composition du foyer.

ALSH PRIMAIRES

(Maternelles et élémentaires)



Calculez votre nouveau tarif

Tarif = quotient familial x taux d'effort

Les différents taux d'effort de la maternelle au CM2

Périodes	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
Périscolaire (matin et soir)	0,15%	0,40 € / heure (QF ≤ 300)	2,50 / heure (QF ≥ 1667)
Facturation à l'heure (toute heure entamée sera due)			
Journée avec repas Mercredi / Vacances	1,30%	4,00 € (QF ≤ 308)	20,50 € (QF ≥ 1577)
Demi-journée avec repas (mercredi)	1,00%	2,50 € (QF ≤ 300)	13,00 € (QF ≥ 1300)
Demi-journée sans repas (mercredi)	0,60%	1,80 € (QF ≤ 308)	10,00 € (QF ≥ 1667)

Journée ou ½ journée avec repas :

septembre 2022 prix du repas = 3,75 €

Exemples de calcul :

Périscolaire (matin et soir)

Nouvelle Tarification Facturation à l'heure	Ancienne tarification JIS Facturation à la 1/2 heure
Votre QF est de 300 Application du prix plancher soit 0,40 € / heure	QF 0 à 500 = barème A 0,38 € la 1/2 heure
Votre QF est de 350 Calcul = $350 \times 0,15 \% = 0,53 \text{ € / heure}$	
Votre QF est de 500 Calcul = $500 \times 0,15 \% = 0,75 \text{ € / heure}$	
Votre QF est de 1101 Calcul = $1101 \times 0,15 \% = 1,65 \text{ € / heure}$	QF 1101 à 1300 = barème E 1,42 la 1/2 heure
Votre QF est de 1215 Calcul = $1215 \times 0,15 \% = 1,82 \text{ € / heure}$	
Votre QF est de 1300 Calcul = $1300 \times 0,15 \% = 1,95 \text{ € / heure}$	
Votre QF est de 1501 Calcul = $1501 \times 0,15 \% = 2,25 \text{ € / heure}$	QF 1501 à 1700 = barème G 1,74 € la 1/2 heure
Votre QF est de 1613 Calcul = $1613 \times 0,15 \% = 2,42 \text{ € / heure}$	
Votre QF est de 1675 Application du prix plafond soit 2,50 € / heure	

Journée avec repas *

**(septembre 2022 prix du repas = 3,75 €)*

Mercredi et vacances

Nouvelle Tarification	Ancienne tarification JIS
Votre QF est de 300 Application du prix plancher soit 4,00 € la journée	QF 0 à 500 = barème A 4,29 € la journée
Votre QF est de 350 Calcul = $350 \times 1,30\% = 4,55$ € la journée	
Votre QF est de 500 Calcul = $500 \times 1,30\% = 6,50$ € la journée	
Votre QF est de 1101 Calcul = $1101 \times 1,30\% = 14,31$ € la journée	QF 1101 à 1300 = barème E 15,08 € la journée
Votre QF est de 1215 Calcul = $1215 \times 1,30\% = 15,80$ € la journée	
Votre QF est de 1300 Calcul = $1300 \times 1,30\% = 16,90$ € la journée	
Votre QF est de 1501 Calcul = $1501 \times 1,30\% = 19,51$ € la journée	QF 1501 à 1700 = barème G 19,82 € la journée
Votre QF est de 1570 Calcul = $1613 \times 1,30\% = 20,41$ € la journée	
Votre QF est de 1577 Application du prix plafond soit 20,50 € la journée	

L'association JIS est à votre disposition pour simuler votre nouveau tarif. Vous aurez besoin de tous les documents nécessaires à ce calcul.

ALSH ADOS

Calculez votre nouveau tarif*

*(septembre 2022 prix du repas = 5,15 €)



Tarif = quotient familial x taux d'effort

Les différents taux d'effort :

Activités 11 à 17 ans	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
Journée avec repas	1,15%	5,50 € (QF ≤ 478)	18,50 € (QF ≥ 1609)
Journée sans repas	0,65%	3,00 € (QF ≤ 461)	14,00 € (QF ≥ 2154)
1/2 journée avec repas	0,85%	4,50 € (QF ≤ 500)	13,00 € (QF ≥ 1529)
1/2 journée sans repas	0,35%	1,50 € (QF ≤ 429)	7,00 € (QF ≥ 2000)
Journée sans repas (transport > à 50 km et/ou prestataire > à 14 €)	1,30%	3,50 € (QF ≤ 300)	26,00 € (QF ≥ 2000)
Journée sans repas (transport ≤ à 50 km et prestataire > à 7 €)	0,95%	3,50 € (QF ≤ 300)	18,50 € (QF ≥ 1947)
1/2 Journée sans repas (transport ≤ à 50 km et prestataire ≤ à 7 €)	0,60%	2,50 € (QF ≤ 417)	12,00 € (QF ≥ 2000)

Exemples de calcul :

Nouvelle Tarification	Ancienne tarification JIS
1/2 Journée sans repas	Sport Ateliers
Votre QF est de 425 Application du prix plancher 1,50 €	QF 0 à 500 = barème A 1,11 € l'activité
Votre QF est de 1300 Calcul = 1300 X 0,35 % = 4,55 €	QF 1101 à 1300 = barème E 4,12 € l'activité
Votre QF est de 2000 Application du prix plafond soit 7,00 €	QF > 1701 = barème H 6,46 € l'activité

Nouvelle Tarification 1/2 Journée avec repas *	Ancienne tarification JIS Matin Atelier + repas
Votre QF est de 425 Application du prix plancher 4,50 €	QF 0 à 500 = barème A 1,11 € l'activité + 3,40 € le repas Soit 4,51 € l'activité + repas
Votre QF est de 1300 Calcul = $1300 \times 0,85 \% = 11,05 \text{ €}$	QF 1101 à 1300 = barème E 4,12 € l'activité + 5,05 € le repas Soit 9,17 € l'activité + repas
Votre QF est de 1535 Application du prix plafond soit 13,00 €	QF 1501 à 1700 = barème G 5,68 € l'activité + 5,05 le repas Soit 10,73 € l'activité + repas

****(septembre 2022 prix du repas = 5,15 €)***

Nouvelle Tarification Journée sans repas	Ancienne tarification JIS exemple : Journée Accrobranche
Journée sans repas (transport ≤ à 50 km et prestataire > à 7 €) Votre QF est ≤ à 300 Application du prix plancher 3,50 €	QF 0 à 500 = barème A 3,35 € l'activité sans repas
Votre QF est de 1300 Calcul = $1300 \times 0,95 \% = 12,35 \text{ €}$	QF 1101 à 1300 = barème E 11,70 € l'activité sans repas
Votre QF est de 1650 Calcul = $1650 \times 0,95 \% = 15,67 \text{ €}$	QF 1501 à 1700 = barème G 16,17 € l'activité sans repas
Votre QF est de 1950 Application du prix plafond soit 18,50 €	QF > 1700 = barème H 18,40 € l'activité sans repas

L'association JIS est à votre disposition pour simuler votre nouveau tarif. Vous aurez besoin de tous les documents nécessaires à ce calcul.

